

Parcage structure d'accueil de la Parenthèse

Chers parents,

La sécurité de vos enfants est primordiale, c'est pourquoi nous vous informons que le service de la sécurité publique de la commune de La Grande Béroche a revu les directives de parcages et de passages des véhicules dans les alentours de l'école et de la structure d'accueil de la Parenthèse.

Ainsi, dès août 2024 (voir plan ci-dessous) :

Le stationnement des véhicules est autorisé :

- A : parking de la Charrière
- F : parking de la Capitane

Le stationnement et le passage des véhicules est interdit :

- B : parking du home de la Perlaz
- C : parking de l'école
- D : parking privé
- E : parking de l'ancien hôpital : des barrières et des pots de fleurs seront installés et aucun véhicule ne pourra circuler ni stationner, ceci afin de garantir la sécurité des enfants devant la nouvelle entrée de la structure d'accueil.



D'avance nous vous remercions pour votre compréhension.

Service Enfance et Jeunesse, août 2024